

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ENFANCE

Réservé à l'administration					
Matricule famille		Date de dépôt		Agent	

DEMANDE D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE 2025-2026

A déposer au Service Relation aux familles le 4 juillet 2025 au plus tard pour un accueil dès le 1er septembre 2025 99 Carré Curial

	 Enfant à	inscrire			
Nom:		Prénom:			
Date de naissance :		Sexe : □ masculin □ féminin			
Ecole fréquentée :					
	Responsable	légal 1	Responsable légal 2		
Nom					
Prénom					
Adresse					
Téléphone					
Profession					
Mail					
Hébergeur de l'enfant si différent des responsables légaux		Nom – prén	om -adresse		
Téléphone et mail de la personne à contacter si différente de ceux des responsables légaux	Non	n – prénom –	téléphone - mail		

Facturation - Payeur

Payeur : la personne automatiquement enregistrée dans notre logiciel de facturation est celle qui dépose le dossier d'inscription périscolaire. □ J'autorise la CAF de la Savoie à communiquer mon Quotient Familial à la ville de N° D'allocataire:_____ Chambéru ou ☐ Je fournis une attestation de QF de moins de 3 mois ou un avis d'imposition sur les revenus 2023 ou ☐ Je refuse ces deux possibilités et prends note que le tarif maximal me sera appliqué Autorisations de sortie J'autorise mon enfant, scolarisé en élémentaire, à sortir seul de l'établissement scolaire : □ oui □ non Personnes autorisées à venir chercher mon enfant (autres que les responsables) : Prénom:_____ Nom: _____ Lien avec l'enfant : _____ Téléphone : __ / __ /__ /__ Nom: _____ Prénom : ______ Lien avec l'enfant : _____ Téléphone : __ / __ /__ /__ /__ Prénom : ______ Nom: _____ Lien avec l'enfant : ______ Téléphone : __ / __ /__ /__ Personnes à prévenir en cas d'urgence si autres que responsables légaux Prénom : ______ Nom: _____ Téléphone : __ / __ /__ /__ Prénom:_____ Nom: _____ Téléphone : __ /

Réservation de temps périscolaires

Les renseignements fournis ci-dessus ainsi que les documents joints permettront d'inscrire votre enfant aux services périscolaires. Vous devez à présent choisir le planning d'accueil selon les temps périscolaires dont vous avez besoin. Vous pouvez également choisir de ne pas définir de jour de temps d'accueil pour le moment, les réservations pouvant être effectuées et/ou modifiées sur l'Espace famille (www.espace-citoyen.net/chambery) conformément au règlement périscolaire, Article 2-2: Modification d'une réservation d'un repas ou d'un accueil périscolaire.

	repas ou d'un accueil periscolaire	•				
	Je réserve les temps d'accueil pér	riscolaire :				
	Pour l'année scolaire 2025-2026					
	(rentrée scolaire fixée le lundi 1e	rentrée scolaire fixée le lundi 1er septembre 2025)				
	ou □ Pour la période du	au				
	ou □ Pour les semaines pair	res 🗆 P	our les sen	naines impa	aires	
		sans jour défini	lundi	mardi	jeudi	vendredi
	Accueil du matin de 7h45 à l'entrée en classe					
h						
	Si l'enfant ne fréquente pas la restauration scolaire :	sans jour défini	lundi	mardi	jeudi	vendredi
	Accueil méridien T 1 1/2h après les cours du matin					
	Accueil méridien T 2 1/2h avant les cours de l'après- midi					
y						
	Si l'enfant ne fréquente pas les accueils méridiens :	sans jour défini	lundi	mardi	jeudi	vendredi
	Restauration scolaire					
	Choix du menu		⊒ Avec vian	de	□ Sans via	ınde
		sans jour défini	lundi	mardi	jeudi	vendredi
1	Accueil 16h50 de la sortie de classe à 16h50					
	Accueil 18h de la sortie de classe à 18h					

Documents à fournir

- ✓ Vaccinations : si cela n'a jamais été fourni ou en cas de rappel des vaccinations depuis la dernière inscription, photocopie des pages vaccinations du carnet de santé ou attestation médicale de vaccinations à jour
- ✓ Justificatif de domicile : si déménagement depuis la dernière inscription, photocopie du nouveau justificatif de domicile.
- ✓ Accueil du matin : photocopie du justificatif d'emploi pour les personnes vivant au foyer.
- Pour la mise en place d'un **prélèvement automatique** : fournir un RIB et un mandat de prélèvement pour la restauration scolaire (prestataire extérieur) et pour les accueils périscolaires (Ville de Chambéry).
- ✓ Si vous n'avez pas ou n'avez pas fourni de n° d'allocataire de la CAF de la Savoie : copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2023 de la famille ou des deux parents ou copie de l'attestation de QF de l'organisme dont vous dépendez (MSA, CAF d'un autre département)
- ✓ Le **formulaire santé** ci-joint et les documents en lien en fonction des dispositions à prendre pour l'accueil de votre enfant (copie notification MDPH, photocopie du Projet Personnalisé de Scolarisation, photocopie du Projet d'Accueil Personnalisé)
- ✓ En fonction de la situation familiale : photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés.

	Engagement du responsable légal					
y	e, soussigné(e) de l'enfant à responsable légal(e) de l'enfant à					
	\square déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts					
	 m'engage à signaler au service Relation aux familles de la Direction de l'Education et de l'Enfance de la ville de Chambéry tous les changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de la scolarisation de mon enfant. m'engage à respecter le règlement intérieur des accueils périscolaires (disponible sur l'Espace famille, auprès du service Relation aux familles et auprès des coordonnateurs de groupe scolaire). 					
	Fait à : Le : Signature :					

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé des données par la commune de Chambéry pour la gestion de l'inscription aux services périscolaires, la facturation de ces services et la communication aux familles d'informations en lien avec les accueils périscolaires. En cas d'informations erronées ou incomplètes, la ville de Chambéry décline toute responsabilité dans la gestion de ce dossier. Ces données ne seront pas utilisées pour d'autres finalités et ne seront accessibles qu'aux seules personnes habilitées.

Vos données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, ou pour une durée prévue par les archives de France, par la loi ou par autorisation de la CNIL. Conformément au règlement européen sur la protection des données (UE 2016/679), vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles. L'exercice de vos droits s'effectue par courrier à : Agglomération Grand Chambéry – Délégué à la protection des données, 106 allée des Blachères – 73000 Chambéry ou par mail à dpd@grandchambery.fr.